

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

57ème ANNÉE - NUMÉRO 823

24 OCTOBRE 2003 - 150 Francs CFA

## À L'ÉCOUTE DU PAPE

### LE SENS SPIRITUEL ET RELIGIEUX, SOURCE D'UNITÉ ET DE PAIX, NE DOIT JAMAIS OPPOSER LES HOMMES LES UNS CONTRE LES AUTRES

(...) Notre monde vit une période difficile, marquée par de nombreux conflits, dont vous êtes les témoins attentifs; cela inquiète beaucoup d'hommes et invite les responsables des Nations à s'engager toujours davantage en faveur de la paix. Dans cette perspective, il est important que la diplomatie retrouve ses lettres de noblesse. En effet, l'attention à l'égard des personnes et des peuples, ainsi que le souci du dialogue, de la fraternité et de la solidarité, sont la base de l'activité diplomatique et des institutions internationales chargées de promouvoir avant tout la paix, qui est un des biens les plus précieux pour les individus, pour les populations et pour les États eux-mêmes, dont le développement durable ne peut reposer que sur la sécurité et la concorde.

En l'année où nous fêtons le quarantième anniversaire de l'Encyclique *Pacem in terris* du bienheureux Jean XXIII, qui fut aussi un diplomate au service du Saint-Siège dans les années troubles de la Seconde Guerre mondiale, il est particulièrement opportun d'entendre à nouveau l'invitation qu'il lançait pour que

la vie sociale repose sur "quatre piliers": le souci de la vérité, de la justice, de l'amour et de la liberté. La paix ne peut se réaliser au mépris des personnes et des peuples; elle se construit lorsque tous deviennent partenaires et protagonistes de l'édification de la société nationale.

Depuis la période des grands conflits mondiaux, la Communauté internationale s'est dotée d'organismes et de législations spécifiques, pour que jamais plus n'éclate la guerre qui tue des personnes civiles innocentes, dévastant des régions et laissant des plaies longues à panser. Les Nations unies sont appelées à être plus que jamais le lieu central des décisions concernant la reconstruction des pays et les organismes humanitaires sont invités à s'engager de manière renouvelée. Cela aidera les peuples concernés à prendre rapidement en charge leurs destinées, leur permettant de passer de la peur à l'espérance, du désarroi à l'engagement dans la construction de leur avenir. C'est aussi une condition indispensable au retour de la confiance au sein d'un pays.

Enfin, j'en appelle à toutes les personnes qui professent une religion, pour que le sens spirituel et religieux soit une source d'unité et de paix, et qu'il n'oppose jamais les hommes les uns contre les autres. Je ne peux pas ne pas évoquer les enfants et les jeunes, qui sont souvent les plus marqués par les situations de conflits. Ayant beaucoup de peine à oublier ce qu'ils ont vécu, ils peuvent être tentés par la spirale de la violence. Il est de notre devoir de leur préparer un avenir de paix et une terre de solidarité fraternelle. (...)

Rome, Salle Clémentine, jeudi 15 mai 2003

Jean-Paul II

Extrait du discours du Saint-Père à l'adresse de 12 nouveaux ambassadeurs à l'occasion de la présentation de leurs lettres de créance. .

## PEUT-ON ÊTRE CHRÉTIEN ET FRANC-MAÇON ?

(Lire nos informations en pages 10 et 11)

### LE PARLEMENT BÉNINOIS ET L'EFFET DE L'AFFAIRE DITE « HAMANI TIDJANI » UNE BONNE COLLABORATION S'IMPOSE

Le Bénin n'a pas fini d'être secoué par l'affaire dite « Hamani Tidjani ». Ce dernier, d'origine nigérienne et présumé receleur de véhicules volés au Nigeria, a vécu au Bénin dix ans durant. Il y a noué des relations à plusieurs niveaux. Ce qui lui est aujourd'hui reproché et qui a conduit à son arrestation a mis en mal plus d'un Béninois. Du sommet à la base, la crainte a gagné bien des personnes. Pour beaucoup, c'est la joie mêlée de crainte.

#### ARRESTATION POUR CAUSE D'HONNEUR

Après que la frontière bénino-nigériane eut été unilatéralement fermée pour des raisons que l'on connaît et sans ménagement, c'est le chef de l'État

béninois qui a été, si l'on peut le dire ainsi, humilié. Cela s'est passé lors de sa rencontre avec son homologue nigérien à Badagry où il a discuté des conditions de la réouverture de la frontière fermée. Visiblement irrité par cette affaire, le président Mathieu Kérékou a contribué à arrêter au Mali, conduire au Bénin et extraire au Nigeria, l'homme recherché. Pour « griffe reçue » et l'honneur de tout un peuple, il fallait à tout prix arrêter Hamani Tidjani. L'enjeu était donc de taille.

#### DESCENTES MUSCLÉES

Pour en arriver à l'arrestation de Hamani Tidjani, tout a été mis en œuvre par la commission spéciale mise sur pied

(Lire la suite à la page 2)

## LES VINGT-CINQ ANS DU PONTIFICAT DE JEAN-PAUL II SONT FÊTÉS



L'Église catholique n'est pas une institution humaine, heureusement. La main de son Crateur ne cesse de la conduire. À sa tête et selon les besoins du temps, Il met l'homme qu'Il veut et qu'Il juge utile.

C'est ainsi que le 16 octobre 1978 et contre toute attente, Karol Wojtyla est élu pape, le 265<sup>e</sup>, vingt jours après la mort de son prédécesseur Jean-Paul I<sup>er</sup>.

Le pontificat de ce dernier n'a d'ailleurs duré que trente-trois jours.

Désireux de travailler dans la ligne de la continuité de l'Église, Karol Wojtyla a pris le nom de Jean-Paul II. Né le 18 mai 1920 à Wadowice, il est originaire de la Pologne donc de l'Est.

Orphelin à l'âge de 21 ans en 1941, Jean-Paul II a forgé sa personnalité dans

(Lire la suite à la page 5)

## L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

# LE PARLEMENT BENINOIS ET L'EFFET DE L'AFFAIRE DITE « HAMANI TIDJANI » UNE BONNE COLLABORATION S'IMPOSE

(Suite de la première page)

par le chef de l'État béninois. Aucune piste n'a été négligée. Il y a même eu des perquisitions au domicile de Béninois sur qui pesent des soupçons. Nul n'étant au-dessus de la loi, des honorables députés se sont retrouvés au rang des éléments suspectés. C'est ainsi qu'il y a eu des descentes musclées au domicile de députés et l'arrestation de véhicule de parlementaire muni de la cocarde. Et cela est loin d'être du goût des membres de l'Assemblée nationale.

Évoquant l'article 90 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990, la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale a dénoncé ces faits considérés comme une violation flagrante de l'immunité parlementaire; car pour elle, l'application de la loi doit

suivre strictement une procédure prévue par la loi elle-même. Cela nul ne peut raisonnablement le contester sans tomber dans le ridicule. Mais à lire attentivement le communiqué de la Conférence des présidents de l'auguste institution parlementaire béninoise, on note aisément que les honorables députés se sont surtout préoccupés de ce que représentent les attributs de la République par ricochet du respect que confère la loi à leurs bénéficiaires. Ils ont même souligné que les descentes musclées au domicile de député, l'arrestation de véhicule de député ainsi que le manque d'égard des forces de sécurité devenu monnaie courante à l'endroit de plusieurs députés, sont des illustrations qui ternissent non seulement l'image de l'auguste assemblée mais aussi celle du député. En clair, c'est dire

que le reste c'est-à-dire le fond du problème est passé sous silence. Autrement dit, fermer la frontière bénino-nigériane de la façon que l'on sait et pour des raisons bien connues, traîne le chef de l'État béninois de la manière que c'est fait et à travers lui tout un peuple, etc., passent en sécurité zone. L'honneur du pays importera-t-il si peu ? Nous sommes loin d'y penser de la part des nos honorables députés. Tel d'ailleurs que nous connaissons plus d'un d'entre eux, nous osons penser qu'ils ont certainement à cœur la réussite de la politique de la moralisation de la vie publique dont il est si tant question au Bénin parce que très importante et capitale. Faute-l'y rappeler, le président de l'institution parlementaire béninoise s'était positivement prononcé pour cette lutte lors de l'installation de la quatrième législature en cours au Bénin. Va-t-on nous faire comprendre aujourd'hui que ce n'était que du verbiage de sa part ? L'applaudir tel que l'avaient fait les députés lors de son discours d'ouverture de la quatrième législature équivaut pourtant à un consentement accordé à sa ligne d'action exprimée haut et fort devant la nation tout entière !

### ALLER PLUS LOIN

Outre la réclamation au respect dû à ce que représentent les attributs de la République et de fait à celui que confère la loi à leurs bénéficiaires, les députés ne gagneraient-ils pas mieux à aller plus loin ? Certainement oui. Et cela, leur communiqué du 30 septembre 2003 ne le montre pas bien. À observer même le comportement de plus d'un député, on est loin de noter que les députés de leur ensemble, ont conscience de ce qu'ils ont l'obligation du bon exemple à donner au regard de la place qui est la leur dans la nation. Point n'est besoin de rappeler qu'eux tout droit est assorti de devoir, de responsabilité, de moralité, etc.

Utiliser tous les moyens légaux en leur possession pour faire triompher le droit, la justice, le respect de la personne et de la dignité humaine, chose très louable, doit aussi, dans le cas d'espèce, passer par une collaboration responsable avec les structures compétentes de la République en vue de mettre à nu tous ceux et toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, vivent des actions de Hamani Tidjani qui sont dans le réseau de ce présumé receleur de véhicules volés au Nigeria. Cela va même de la crédibilité d'Assemblée nationale du Bénin et de tout le peuple béninois. Cela participe aussi à la mise en œuvre, dans les faits, de la politique de la moralisation de la vie publique. Ne pas le faire ne reviendrait-il pas à une caution donnée à

des actes de vol de véhicules opérés avec mort d'homme ? Nos honorables députés vont-ils nous amener à penser que certains d'entre eux ou certains de leurs proches se trouveraient mêlés à l'affaire dite « Hamani Tidjani » ?

### NOTRE DEVOIR

Tous, membres de l'exécutif comme de l'Assemblée nationale et des autres institutions républicaines, simples citoyens et autres, nous avons le devoir de bien collaborer avec les structures compétentes en vue de la manifestation de la vérité. Heureux serons-nous si une telle collaboration pourrait permettre une vraie cohésion nationale pour une vraie lutte quant à la moralisation de la vie publique.

En avant donc pour l'intérêt national dans un sursaut patriotique.

### NÉCESSAIRE ET IMPORTANT

La Commission spéciale mise sur pied par décret 2003-340 du 1<sup>er</sup> septembre 2003 pour mission enquêter sur les réseaux « Hamani Tidjani » a fini son travail. Dès maintenant, il revient à qui de droit de prendre la relève. Aucune pression voire aucune ingérence ne doit avoir cours dans la suite logique du travail qui reste à faire. La transparence doit être de mise en vue d'un bon résultat de la chose jugée. Seules, les sanctions immédiates ne suffisent pas. Des mesures coercitives sont à prendre en vue de décourager à jamais la mise sur pied de réseau quel qu'il soit et qui allierait le développement du Bénin.

Qu'il nous soit simplement permis d'espérer que, outre le droit qui va être dit en toute équité et des sanctions qui vont tomber, il nous sera épargné l'incohérence qui a cours jusqu'ici au Bénin pour qu'enfin, la cohésion nationale permette de mener une lutte implacable contre le crime tout court, mais aussi contre le crime économique tant sur le plan national que transnational. La lutte tant prônée pour la moralisation de la vie publique ne doit donc pas être un leurre. Car la nation béninoise a vraiment besoin d'une véritable amorce de son développement durable. Et pour y arriver, le peuple a plus que besoin de vivre en toute tranquillité; les opérateurs économiques tout comme les investisseurs, à tous les niveaux, en ont aussi besoin pour la sécurisation de leurs affaires. Les bailleurs de fonds en ont également besoin. C'est alors nécessaire et important d'œuvrer à l'avènement de tout ce qui peut y contribuer.

Barthélemy Assogba Cakpo

## AFFAIRE « HAMANI TIDJANI » DES SANCTIONS SANS COMPLAISANCE AUX COMPLICES

La commission d'enquête spéciale créée par décret 2003-340 du 1<sup>er</sup> septembre 2003 pour enquêter sur les réseaux de criminalité et conduire à l'arrestation du présumé receleur Hamani Tidjani a

rencontré la presse nationale et internationale à laquelle elle a livré quelques séquences de son rapport. C'était le jeudi 16 octobre dernier au palais de la Marina.

(Lire la suite à la page 12)

Fait à Porto-Novo le 30 septembre 2003.

Pour la Conférence des Présidents  
Le Premier Vice-Président

Jérôme Chabi Sacka-Kina Guézéré

## DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS

### ATACORA - DONGA

#### UNE ONG AU SECOURS DES HANDICAPÉS DES DEUX DÉPARTEMENTS

L'organisation non gouvernementale (ONG) Amitié France-Bénin a procédé, mardi 14 octobre dernier à Nattingou à la remise de divers dons à des handicapés des départements de l'Atacora et du Donga.

La cérémonie de remise officielle a eu lieu à la mairie de la ville sous la présidence du préfet de l'Atacora-Donga, M. Édouard-André Ouïn-Ouro. Il avait à ses côtés une délégation de l'ONG Amitié-France-Bénin, des cadres du ministère chargé des Relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur. Des notables de la ville et d'autres personnalités assistaient également à la cérémonie.

Les dons offerts aux handicapés sont composés, entre autres, de fauteuils roulants, de pneumatiques et de roues également pour fauteuils de handicapés. Au cours de la remise des dons, le préfet a souligné que la manifestation était placée sous le signe du cœur, c'est-à-dire, l'expression de la générosité et du partage.

Le soutien agissant apporté par cette ONG française aux handicapés de l'Atacora et de la Donga est hautement apprécié, non seulement par les bénéficiaires mais aussi par les autorités politico-administratives, a précisé le préfet. Après avoir adressé ses remerciements aux généreux donateurs, le préfet Édouard-André Ouïn Ouro a exhorté les bénéficiaires de ces dons à en faire un bon usage.

Quand on est en face de personnes en situation de handicap, quelle qu'en soit la nature, c'est l'attitude, parfois dédaigneuse ou l'indifférence de l'enourage envers les handicapés qui sont difficiles pour eux à supporter.

Il est donc du devoir des personnes valides de regarder autrement ces handicapés et surtout de leur porter aide et assistance.

### ATLANTIQUE - LITTORAL

#### AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES PÊCHES : LA PRÉVALIDATION DES ÉTUDES

Le projet d'aménagement touristique de la Route des pêches à Cotonou fait son petit bonhomme de chemin.

Le ministère de la Culture, de l'artisanat et du tourisme, en charge du dossier, a attribué par appel d'offres la réalisation de l'étude de faisabilité du projet au groupe de cabinet Détenne Consultants : Dirasset BPA et Bénin Expertise. Ce groupement a déposé les résultats de ses travaux dont il importe de retenir trois grandes phases d'exécution du projet.

À cet effet, un atelier de prévalidation des résultats provisoires de l'étude du projet s'est tenu mardi 7 octobre dernier au CTA Binys à Djigbé. La séance d'ouverture a été présidée par le ministre de la Culture, de l'artisanat et du tourisme M. Frédéric Dohou en présence des différents acteurs impliqués dans le projet.

Initié en 2001, ce projet comporte des actions à réaliser aussi bien par l'Etat béninois que par les opérateurs économiques. Selon le ministre, il incombe à l'Etat, notamment de susciter l'adhésion des populations au projet et leur participation effective, la maîtrise foncière locale, la

vialisation de la zone, la mise en place d'un cadre institutionnel de pilotage du projet en liaison avec les maires des communes concernées.

Quant au secteur privé, la réunion des conditions requises au niveau de l'Etat, lui permettra de mettre en place l'essentiel des infrastructures et équipements touristiques à savoir : villages de vacances, ports de plaisance, hôtels, casinos, centres commerciaux, établissements de loisirs.

Au regard de l'ampleur du travail à accomplir, le ministre a convié les participants à l'atelier à « analyser minutieusement les différents rapports, à les amender si besoin en était et à les valider de manière à favoriser un vrai décollage touristique au Bénin ».

### BORGOU-ALIBORI

#### UN NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL POUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES DE LA FILIÈRE COTON

La promotion du coton est une priorité nationale étant donné que le coton représente la première culture d'exportation du Bénin. Il est la principale source de devise pour notre pays.

Jadis florissante, la filière coton se porte aujourd'hui très mal. Les raisons en sont multiples. Mais la nécessité d'un commerce mondial équitable constitue le défi majeur pour la survie de l'économie béninoise dont l'épine dorsale est effectivement la filière coton. La chute libre que connaît le prix du coton sur le marché mondial n'est que l'illustration dramatique de cette réalité.

Si la maîtrise de ces facteurs exogènes défavorables échappe, et peut-être pour longtemps encore à nos pays, ces derniers ne devraient pas pour autant céder au défaillissement et au découragement.

Tout en continuant leur juste revendication en direction des pays industrialisés maîtres du jeu sur le marché mondial les pays comme le Bénin doivent au moins mieux organiser la filière coton au plan interne. Car dit-on, la force d'une structure réside dans son organisation.

Au regard de l'importance de l'enjeu, les organisations paysannes de la filière coton ont tenu, du 7 au 9 octobre dernier au centre Guy Riobi de Parakou, un atelier qui a porté sur la réorganisation institutionnelle de leurs différentes organisations. Les travaux de cet atelier ont permis de jeter les bases pour la gestion commune des problèmes que rencontre la filière coton au Bénin.

### "LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnement  
"LA CROIX DU BENIN"  
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU  
(République du Bénin)

Directeur de Publication  
BARTHÉLEMY  
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 968

Tirage : 4.300 exemplaires

1 = 655,957 F CFA

### OUÉMÉ - PLATEAU

#### LE ROTARY OFFRE DES MOUSTIQUAIRES AUX POPULATIONS DÉMUNIES

Il y a des montants d'aide financière qui donnent le vertige. Mais les populations démunies de nos villes et campagnes savent aussi se contenter de geste de générosité ou

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Soutien ..... 5000 à 8000 F CFA (7,62 à 12,20 €)  
Abonnement de Bienfaiteur ..... 10.000 à 15.000 F CFA (15,24 à 22,89 €)  
Abonnement d'Amitié ..... 20.000 F CFA et plus (30,46 €)  
Changement d'adresse ..... 100 F CFA (1,52 €)

#### TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION

3.726 F CFA

- Bénin ..... 4.680 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et

Togo ..... 5.760 F CFA

- Guinée ..... 5.760 F CFA

- Gabon, États, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. ....

- France ..... 7.560 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone ..... 9.670 F CFA

- Kinshasa (Zaire) ..... 12.600 F CFA

- Kenya, Malaisie, Ouganda et Tanzanie ..... 9.480 F CFA (24,45 €)

- U.S.A. ..... 10.200 F CFA (33,55 €)

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) ..... 8.520 F CFA (17,99 €)

- Espagne, Portugal, Suisse, Russie et Norvège ..... 10.200 F CFA (15,55 €)

- Canada ..... 12.600 F CFA (19,20 €)

- Chine ..... 1

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN) — E-mail : [indcroix@inet.bj](mailto:indcroix@inet.bj)

de solidarité moins spectaculaires. Ainsi, c'est par des chants et danses que la délégation des Rotary Clubs venue de Cotonou a été accueillie le dimanche 12 octobre dernier par la population de Assorossa dans la commune d'Adjohoun (département de l'Ouémé).

Au total, 100 moustiquaires de deux places chacune ont été offertes à la population d'Assorossa par le président du Rotary Club de Cotonou M. Robert Klaingar. Ces moustiquaires sont prioritairement destinées aux femmes nourrices et aux nouveaux-nés.

Le don de moustiquaires s'inscrit dans la pure tradition d'aide et de solidarité du Rotary vis-à-vis des couches déshéritées de la société. Par rapport à cette vocation du Rotary, Assorossa est la troisième étape après la population de Cana dans le Zou, et celle d'Athiéma dans le Mono. Dans ces deux localités, le Rotary Club a offert au total 200 moustiquaires à raison de 100 par village.

Le 12 octobre dernier, si la liesse populaire était au rendez-vous à Assorossa la raison en était bien simple.

Dans leurs messages, le chef d'arrondissement d'Adjohoun Joseph Ouesso et le chef village de Assorossa, ont tour à tour exprimé leur reconnaissance aux donateurs Rotariens. Ils ont particulièrement insisté sur la priorité accordée aux conditions de vie de la population rongée par le fléau du paludisme. Et cela pendant la période de crue où les moustiques vecteurs du germe de la maladie foisonnent.

### ZOU - COLLINES

#### SEMAINE DE L'HABITAT : SENSIBILISER LE PUBLIC AUX PROCÉDURES EN MATIÈRE DE LOTISSEMENT

La semaine de l'habitat instituée au Bénin pour prolonger les actions initiées lors de la journée mondiale de l'habitat a connu cette année un gros succès dans les départements du Zou et des Collines. Et la meilleure façon de perpétuer les acquis de cette semaine de l'habitat, c'est que les populations puissent s'approprier une activité visant à assainir leur cadre de vie pour un habitat décent. C'est du reste l'appel que le directeur départemental de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme du Zou et des Collines M. Pierre Olou a lancé à ces populations tout au long de cette semaine marquée par des manifestations variées.

Ainsi, le vendredi 10 octobre dernier, une conférence-débat a eu lieu à Bohicon à l'intention des élus locaux, et des ONG sur les documents et textes réglementaires en matière de pollution sonore, sur l'assainissement et la gestion rationnelle des ressources en eau. Le souhait émis par M. Pierre Olou à l'issue de la causerie est que les municipalités qui ont bénéficié de la partie du MEHU, du programme de réhabilitation de voiries et d'assainissement veillent à l'entretien des ouvrages réalisés.

Le DDEHU-Zou et Collines a par ailleurs, évoqué certaines difficultés liées aux lotissements. Selon M. Olou, il importe que la procédure en la matière soit respectée, car a-t-il précisé, plusieurs chantiers sont ouverts sans aucun respect des procédures en vigueur. Or c'est en se conformant à la réglementation que nous aurons des villes bien tracées avec des équipements collectifs adéquats, a poursuivi M. Pierre Olou. De même, a conclu le DDEHU-Zou et Collines, on ne peut avoir de l'eau potable sans un lotissement bien conçu et exécuté.

É. Dégla

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

# POUR UNE APPROCHE HISTORIQUE DE LA GESTUELLE EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Le grand dictionnaire encyclopédique Larousse définit la gestuelle en ces termes : « *façon de mouvoir, de s'exprimer; comportement caractéristique d'un acteur ou d'une figure de jeu, etc.* » Ce mot dérive de geste « *mouvement du corps, principalement de la main, des bras, de la tête, porteur ou non de signification.* » L'on dira par exemple, « *faire des gestes en parlant.* »

Qu'est-ce qui a donc pu conduire des historiens à vouloir faire de la gestuelle un objet de réflexion dans leur discipline ? Quels en sont les centres d'intérêt ?

### LES CONDITIONS D'ADOPTION DE LA GESTUELLE COMME UN OBJET D'INVESTIGATION

En janvier 1929, naît l'École des Annales. Elle a été le fait de deux professeurs de l'université de Strasbourg en France : Marc Bloch et Lucien Febvre. La nouvelle tendance consiste à imprimer une autre orientation à l'écriture de l'histoire. En effet, jusque-là, celle-ci privilégiait l'événementiel, sans doute à cause de son caractère spectaculaire et sensationnel. Ainsi, les guerres et les grandes calamités naturelles occupaient une place primordiale dans les travaux des historiens. Désormais, l'École des Annales rompt avec l'histoire « historisante » et le cloisonnement qui existait entre les autres disciplines et l'histoire. L'interdisciplinarité ou transdisciplinarité permettra à l'historien de mettre à profit des renseignements puisés dans d'autres disciplines pour enrichir ses travaux. En outre, l'histoire économique a été promue, de même que l'histoire sociale et des mentalités. L'histoire est ainsi devenue une discipline totale qui explore tous les domaines, même ceux les plus anodins, de la vie quotidienne. C'est ainsi qu'en Europe, l'étude de la gestuelle fait déjà partie, depuis quelques années, de la préoccupation des historiens qui ne manquent évidemment pas d'y trouver leurs comptes.

### QUELQUES CENTRES D'INTÉRÊT DE LA GESTUELLE

Les occasions pour l'historien de procéder à une étude de la gestuelle sont nombreuses, que ce soit dans l'histoire africaine en général ou plus modestement dans celle de la République du Bénin. Ce dernier cas nous fournit des exemples variés qui appartiennent à plusieurs domaines. Sur le plan politique par exemple, le chercheur pourrait trouver matière à réflexion dans l'étude de la gestuelle chez les autorités politiques (chefs et rois). Comment des souverains s'adressaient-ils aux membres de leur entourage ? Quels gestes faisaient-ils ? Et parmi ces derniers, quels étaient ceux qui étaient rigoureusement fixés et recommandés par la coutume, la tradition ? Quels étaient ceux propres à chaque roi en raison de ses habitudes particulières, de son tempérament ? Par exemple, lors d'un procès au

palais d'Abomey, le roi reste assis, impassible. Il suit attentivement le déroulement des débats menés par les membres de sa cour. Il ne dit mot pendant toute la durée du procès<sup>10</sup> où il se contente seulement de s'amuser avec des cauris contenus dans une petite calebasse posée devant lui : il en prend quelques-uns, les verse dans la calebasse, aussi bien de la main droite que de la main gauche, en prend à nouveau pour les reverser dans le récipient, etc. sans donner l'impression de se préoccuper de ce qui se passe devant lui. Ce jeu théâtral de prise et de verser de ces petits coquillages marins alors couramment utilisés comme monnaie dans le royaume, n'obéit pas à une régularité en matière d'espacement des gestes ; autrement dit, le temps qui s'écoule entre deux gestes, prise et verser de cauris d'une part, reprise et reversal de cauris, d'autre part, n'est jamais le même. Tantôt, les deux séquences se font successivement, tantôt une longue pause les sépare. Toutes ces pauses n'ont pas, bien entendu, la même durée. Bref, le souverain joue à sa guise avec les coquillages, jusqu'à la fin des questions débattues par les membres de sa cour. Ceux-ci se taisent alors, laissant la parole au roi pour la prononciation du verdict. Celui-ci exprime sa volonté souveraine et sans appel, non pas par la parole, mais par le geste : le dépôt de tous les cauris dans la calebasse signifie la condamnation de l'inculpé : Le souverain n'a pas pu le racheter, car il n'a plus de cauris (d'argent) ; mais il gardait encore des cauris dans les mains, l'inculpé est acquitté. En fait, la signification profonde du jeu de cauris tout le long du procès est de montrer que le roi est attentif à tout ce qui se passe, sans en donner l'air ; c'est, également, comme une manière de faire planer l'épée de Damoclès sur la tête de l'inculpé avant de l'assommer<sup>11</sup> ou de le « délivrer ».

Cet exemple, bien qu'édifiant, est cependant loin d'être le plus illustratif. Beaucoup d'autres pourraient encore être cités. C'est le cas, entre autres, du déplacement du roi d'Abomey en hamac. La montée de celui-ci dans ce moyen de transport et sa descente se faisaient toujours en cachette, loin de tout regard indiscrét. Ces deux actes s'accomplissaient à l'intérieur d'un enclos provisoire fait de pages tenus par plusieurs personnes, et entourant les hamacaires ayant sur la tête le hamac que chacun d'entre eux tenait des deux mains. Au départ comme à l'arrivée, ceux-ci se baissent pour que le roi puisse monter ou descendre sans difficulté. Dans le premier cas, il monte avec la jambe droite ; le pied gauche prenant appui sur le sol est ramené ensuite à côté de celle-ci et le souverain se couche sur le dos au milieu du hamac. Les hamacaires se redressent ensuite. Dans le deuxième cas, il s'agit de la descente : les hamacaires se baissent. Le roi pose par terre son pied d'appui, se lève et ramène le second par terre. L'enclos de fortune est appelé en langue fin *yinkpa*, c'est-à-dire le parc à bétail. Son installation se disait : « *édo yinkpa* » ou « on a implanté le parc à bétail ». Et quand le souverain s'y retrouve, l'on dit : « *édo yinkpa lèlè doé* » ou « on a implanté le parc à bétail tout autour de

lui ». Le *yinkpa* a pour rôle de ne pas exposer à tout le monde un événement fautif ou même une chute du souverain, incident qui pourrait survenir lors de la montée dans le hamac tout comme de la descente. Entre les deux mouvements, c'est-à-dire pendant le déplaçément, le roi peut demander un arrêt en tapant le bambou horizontal du hamac avec sa recade ; la manière de taper et le nombre de fois peuvent signifier, en dehors de l'arrêt demandé, le besoin d'uriner ou de déféquer. En outre, confortablement vautré dans son hamac, le souverain est constamment l'objet du regard attentif de son entourage immédiat, car tout le registre de son langage gestuel est loin d'être seulement composé d'éléments sonores comme la frappe de la recade contre le bois du hamac. Le fait qu'il se pourlèche les lèvres exprime son désir de fumer. Aussitôt, sa longue pipe, insigne entre autres de son pouvoir suprême, lui est remise. Si après en avoir tiré quelques bouffées, il l'enlève de la bouche, sans la retourner à la personne qui en a la garde, cela signifie qu'il a envie de cracher. Celui qui porte le crachoir le lui rapproche de la bouche à cet effet.

### CONCLUSION

Les progrès réalisés par l'historiographie depuis la naissance de l'École des Annales en 1929, ont l'allure d'une véritable révolution dans la méthodologie et la diversification des thèmes abordés. Ce double enrichissement méthodologique et thématique n'a pas été suffisamment mis à profit par la recherche historique béninoise qui semble accuser de ce point de vue un retard considérable. Les autres régions du continent ne semblent pas mieux nanties. Il faudrait chercher à combler ce retard multidimensionnel, en l'occurrence dans l'approche historique de la gestuelle, à explorer systématiquement. Elle peut nous aider à situer dans la symbolique, le langage codé ; en bref, elle peut nous amener à une meilleure connaissance d'un aspect apparemment banal de l'histoire sociale et des mentalités. La signification de certains gestes des chefs religieux traditionnels n'est plus connue de ceux-ci comme s'il s'agissait d'un pâtissisme dans le domaine langagier. Il y a lieu de se hâter de sauver bien d'autres situations de ce genre qui, à plus ou moins brève échéance, risquent de connaître de façon irréversible la même déperdition dans leur signification. Ces gestes sont-ils stéréotypés, figés à travers les âges ou sont-ils dynamiques. La matière et les éléments de réflexion ne manquent guère.

### NOTES

<sup>10</sup> Selon l'étiquette de cour, il ne sied pas à une personnalité politique du statut d'un roi de dialoguer au palais avec des inculpés.

<sup>11</sup> Les études ultérieures nous montreront comment cela se passe, en matière de gestuelle dans d'autres cours royales du pays.

A. Félix IROKO

### PLANTES MÉDICINALES

#### PIMENT NOIR OU POIVRE DE GUINÉE.



Nom latin	<i>Xylopia aethiopica</i>
Famille des	Annonacées
Français	Piment noir de Guinée, poivre de Guinée, poivrier d'Ethiopie.
Fon	Kpélékun
Yoruba ou Nago	Sesedo, Erunge, eru
Mina	Eso, Esokwi.
Woci	Eco.
Adja	Eso, Koko jenkon.
Peul	Gili, Gilé.

### DESCRIPTION

- \* Arbre au fût droit atteignant 10 à 20 m de hauteur.
- \* Feuilles alternes, lancéolées et grasses au toucher.
- \* Fleurs jaune pâle, odorantes, formées de six longs pétales extérieurs.
- \* Gousses d'abord vertes, devenant rouges vives à maturité, et noires en séchant.

### ÉCOLOGIE

- \* Sols riches et humides.
- \* Marécages et bordure des bolons.
- \* Rejette sur les sols argileux.
- \* Résistant à la salinité en milieux brian draine.
- \* Pluviométrie annuelle : 600 mm d'eau.
- \* Fructification de décembre à février.

### ORIGINE / DISTRIBUTION

- \* Originaire d'Afrique tropicale.
- \* Présente surtout en zone guinéenne.
- \* Moins abondante vers l'intérieur du continent.

### CULTURE

- \* Reproduction essentiellement par graines.
- \* Semer en sachet quelques graines mûres.
- \* Repiquer en pépinière dans un terreau riche et humide.
- \* Planter définitivement après six mois dans un endroit humide et bien drainé.

### COMPOSITION

- \* Plante entière : huile volatile (cuminoïne), acides organiques, alcool, terpènes et anonaçéine.

### EMPLOI

Les fruits s'utilisent comme succédané du poivre.

### MALADIES DU FOIE

- \* Pilier les fruits séchés.
- \* Faire infuser deux cuillerées (5 à 10 g) de poudre dans une tasse d'eau.

\* Boire 2 ou 3 reprises dans la journée.

\* Favorise l'expulsion de la bile.

### INFECTIONS DE LA BOUCHE

- \* Faire une décoction de racines (30 à 40 g) dans 1/2 litre d'eau.

\* Utiliser comme rinçage-bouche.

### AUTRES INDICATIONS

Les fruits frais pilés s'utilisent en cataplasme sur les plaies infectées. La décoction des racines se boit aussi comme vermifuge.

### EMPLOI

Pas de contre-indication.

*La Croix du Bénin/A. L. (ENDA)*

**NOCES D'ARGENT PONTIFICAL****LES VINGT-CINQ ANS DU PONTIFICAT DE JEAN-PAUL II SONT FÊTÉS**

(Suite de la première page)

l'adversité du deuil, dans la violence de la guerre et de l'invasion nazie, dans l'oppression de la dictature communiste.

*« N'ayez pas peur... Ouvrez vos portes au Christ ».* Ces paroles contenues dans sa première homélie, constituaient son discours-programme qu'il va s'atteler à développer, étape par étape depuis 25 ans. Cela n'est pas étonnant. Sa devise pratiquement mariale *« Tota tuus : Tout entier à Toi »* révèle bien le secret de son cœur et de sa vie. Et l'on se souvient, le 16 octobre 1978 et du balcon de Saint-Pierre, il avait de fait pris l'engagement de veiller sur toute l'Église catholique. À l'observer, c'est un pape marqué par le Concile Vatican II (1962 - 1965). On se souvient, jeune évêque puis archevêque de Cracovie, il avait pris part aux travaux de ce Concile. Déjà, dès les tout premiers jours de son pontificat, Monseigneur Christoph Adorno me disait au cours d'une conversation : « j'ai forcément la conviction que Jean-Paul II a quelque chose de précieux à communiquer à l'Église ». Et cela se vérifie au fil des jours. Si la tâche première de Jean-Paul II a été de « rassembler le peuple de Dieu dans l'unité », il est bien l'homme du pardon, de la paix et de la rencontre des religions. Il est même reconnu comme l'apôtre des jeunes.

Prêcheur africain, il a effectué 30 voyages apostoliques en Afrique dans près de 40 pays. Sans relâche et 20 ans durant, il a prêché la tolérance interethnique, le dialogue, la réconciliation politique et religieuse. Il y a aussi critiqué violemment certains régimes politiques africains, dénoncé l'indifférence de l'Occident. Pour lui, les solutions militaires ne sont « qu'illusions ». Les rapports Nord-Sud, plus justes, plus solidaires et plus généreux ont été prononcés par lui.

En 25 ans de pontificat, Jean-Paul II a fait le tour du monde en 131 fois et 103 voyages. Ses déplacements auront été la théologie de la libération en Amérique latine, bousculé les frères orthodoxes de l'Europe de l'Est avant de fustiger le capitaliste triomphant après la chute du mur de Berlin qui a eu lieu en 1989.

Même lorsqu'ils prennent une tournure de pèlerinage, les voyages de Jean-Paul II constituent l'instrument principal de son action politique.

Le droit des personnes et le respect de la dignité humaine priment pour Jean-Paul II. Peut-il en être autrement quand on sait qu'il a connu, jeune, la condition ouvrière au début de la seconde guerre mondiale ! C'est donc normal que son enseignement et sa réflexion ont abondamment concerné la doctrine sociale de l'Église. Y a-t-il de droit de l'homme sans liberté religieuse pour l'homme de foi qu'est Jean-Paul II ? La réponse est non. Sans nul doute, la vie, depuis la conception jusqu'à la mort est sacrée et doit être protégée. Jean-Paul II ne cesse de le répéter tous azimuts. Ce faisant l'apôtre du retour nécessaire aux « valeurs du véritable humanisme transmises par la foi chrétienne » aux États-Unis par exemple où il a rencontré le président américain Bill Clinton, le souverain pontife a mis sur le même plan l'avortement rétabli aux États-Unis en 1973 et la peine



Jean-Paul II lors de sa descente de l'avion militaire qui l'amena à Parakou le 4 février 1993 dans le cadre de sa deuxième visite apostolique au Bénin.

de mort, rétablie en 1976. Jusqu'ici et tournant dos à ses détracteurs comme à ceux de l'Église, il s'est opposé à l'avortement comme à l'euthanasie de même qu'à la manipulation de l'embryon. Entre la foi et la raison, il y a pour Jean-Paul II une complémentarité indéniable.

Avec ses collaborateurs à tous les niveaux, Jean-Paul II est conscient des défis qui attendent l'Église après les festivités de ses 25 ans de pontificat. Il entend d'ailleurs assumer sa charge pontificale jusqu'à l'heure voulue par Dieu.

À travers la célébration de ses vingt-cinq ans de pontificat, Jean-Paul II nous confirme tous dans la foi comme il l'a fait à Cotonou, lors de sa deuxième visite pastorale : *N'ayez pas peur de refuser le mal, ayez le courage d'aimer. Mi kpan kon ! (Ayez du courage).*

Que nos prières et nos actions l'accompagnent.

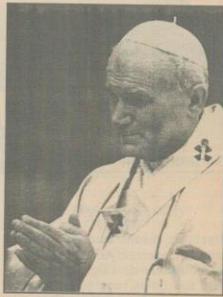
Achémé Ahandagbe

**LE PAPE DE TOUS LES RECORDS**

• Mis à part celui de saint Pierre, le pontificat de Jean-Paul II est le 3<sup>e</sup> plus long, après Pie IX (1846-1878: 31 ans et 7 mois), et Léon XIII (1878-1903: 25 ans et 5 mois).

• Depuis 1978, Jean-Paul II a accompli 102 voyages hors d'Italie et 143 en Italie.

• Il a visité 129 des 192 pays du monde en parcourant 1.250.000 km. Ces voyages hors du Vatican s'étaient sur 2 ans et 7 mois et demi: 10% de la durée de son pontificat.



• La plus grande foule rassemblée autour de lui a réuni 4 millions de personnes à Manille (25 janvier 1995). Lors de son premier voyage au Mexique (1979), 10 millions d'habitants sont venus à lui entre Mexico et Puebla (133 km).

• Durant le Jubilé de l'an 2000, le rassemblement de 2 millions de jeunes à Tor Vergata, en Italie (21-22 août) a été un moment d'apothéose.

• Son enseignement, ses discours et ses homélies représentent plus de 80.000 pages imprimées.

• En 2003, le Saint-Siège a des relations diplomatiques avec 174 États (il y en avait seulement 91 en 1978).

• Le 21 octobre, il aura nommé 232 cardinaux (dont un in petto) lors de neuf consistoriés.

• En 141 béatifications, il a proclamé 1.321 bienheureux, soit plus que tous ses prédécesseurs réunis, depuis 1588. Mère Teresa a été béatifiée le 19 octobre.

• Il a canonisé 476 saints (en comptant les martyrs de Chine, de Corée, d'Espagne, de France).

• Il a passé 135 jours à l'hôpital Gemelli (appelé "le 3<sup>e</sup> Vatican", après le Palais apostolique et la résidence de Castelgandolfo) lors de 6 interventions (dont la première fut causée par l'attentat du 13 mai 1981).

**JEAN-PAUL II, INLASSABLE PRÊCHEUR AFRICAIN**

L'Afrique, avec une quarantaine de pays visités au cours de 13 voyages apostoliques, a occupé une place privilégiée dans le pontificat de Jean-Paul II. Mais l'inflexible doctrine du pape sur la lutte contre le sida et le préservatif fut sévèrement mise en cause.

la communauté internationale à prendre conscience et agir en faveur d'un continent laissé pour compte.

Jean-Paul II a sillonné l'Afrique sans relâche durant vingt ans, prêchant la tolérance interethnique, le dialogue, la réconciliation politique et religieuse, critiquant violemment certains régimes africains (comme le Nigeria), dénonçant l'indifférence de l'Occident envers "les guerres oubliées en Afrique", affirmant que les solutions militaires ne sont qu'"illusion", rendant hommage à Nelson Mandela pour sa lutte anti-apartheid, prônant des rapports Nord-Sud plus justes, plus solidaires et plus généreux.

**DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS ACCUSÉS DE "CORRUPTION" ET DE "VOL"**

En 1995, signe supplémentaire d'intérêt, il a adressé à l'Afrique une exhortation apostolique (un texte qui a

(Lire la suite à la page 6)

## NOCES D'ARGENT PONTIFICAL

### JEAN-PAUL II, INLASSABLE PRÊCHEUR AFRICAIN



*Le pape Jean-Paul II en Côte d'Ivoire.*

(Suite de la page 5)

quasiment la même autorité qu'une encyclique) : Ecclesia in Africa. Du jamais vu dans l'histoire de l'Eglise ; c'est la première fois qu'un pape consacrait un document officiel à un continent. Dans ce texte, puisant dans les propositions des évêques membres du synode spécial sur l'Afrique, il n'hésitait pas à accuser des gouvernements africains de "corruption" et de "vol", stigmatisait le tribalisme, le népotisme, le racisme, l'intolérance religieuse, la soif de pouvoir" qui, écrivait-il, lui rappelait les régimes "totalitaires" (allusion à sa Pologne natale, où il a contribué à la chute du communisme).

A l'occasion des vœux du nouvel an, le pape a toujours réservé quelques mots aux "jeunes africaines". Plus concrètement, le souverain pontife a créé, le 22 février 1984, après ses premières visites qui lui ont permis de connaître mieux la souffrance des peuples, la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel dont le siège est à Ouagadougou, la capitale burkinabé. Cet organisme finance des projets communautaires de formation et de réalisation dans les domaines du développement rural et durable, de la lutte contre la pauvreté et la sécheresse.

#### FACE AU SIDA, LE PAPE N'A JAMAIS VARIÉ

Si le pape a toujours plaidé, devant de nombreuses instances internationales, pour l'allégement, voire l'effacement de la dette des pays en développement et pour l'accroissement des aides en leur faveur, il n'a jamais souhaité pour autant

que l'Afrique soit un continent assisté. "Les Africains ne doivent pas tout attendre de l'aide extérieure. Parmi eux, beaucoup de femmes et d'hommes ont toutes les aptitudes humaines et intellectuelles pour relever les défis de notre époque et pour gérer adéquatement les sociétés", déclarait-il en janvier 1998 devant les 166 ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège. Et d'ajouter : "Il est urgent que les différends territoriaux, les initiatives économiques et les droits de l'homme mobilisent les énergies des Africains pour des solutions équitables et pacifiques qui mettent l'Afrique en condition d'aborder le XXI<sup>e</sup> siècle avec davantage d'atouts et de confiance".

Unanément saluée dans le monde entier, l'action de Jean-Paul II en faveur de l'Afrique conservera néanmoins une part d'ombre suscitant incompréhension, trouble, amertume pour certains, jusqu'à la répulsion pour d'autres : la lutte contre le sida. Face aux quelque 20 millions de morts de la maladie sur le continent, le pape n'a jamais varié. Un seul et même message délivré aux populations : "Le contrôle de soi et la chasteté sont les seuls moyens sûrs et vertueux pour mettre un terme à la tragédie du sida." (stade de Kampala, Ouganda, février 1993). Toute contraception artificielle est condamnée. En 1989, une conférence internationale sur le sida organisée par le Vatican déclarait le préservatif "blessant pour la dignité humaine, et donc moralement illicite". Quant aux malades, il préconisait en leur faveur, solidarité et générosité".

*Philippe Quillerier-Lesieur (14 octobre 2003)*

### JEAN-PAUL II : EXEMPLE VIVANT DU PARDON

Le 13 mai 1981, Jean-Paul II est victime d'un attentat. À bout portant, Ali Agga a tiré sur lui sur la place Saint-Pierre de Rome.

De cette blessure jaillit sans cesse l'appel exemplaire au pardon, illustré par la visite à l'agresseur "presque assassin" dans sa cellule de prison et qu'il avait déjà pardonné depuis son lit d'hôpital. C'était le 27 décembre 1983.



### DE L'ATLANTIQUE À L'OURAL

Qui, plus que ce pape venu de l'Est, pouvait aider la grande Europe à prendre conscience de son unité et à faire accélérer le processus d'unification ? Dès le 1<sup>er</sup> décembre 1989, il reçoit l'ultime maître de l'URSS, qui dit de lui : «Tout ce qui s'est produit en Europe orientale n'aurait pas été possible sans la présence de ce pape, sans le grand rôle, également politique, qu'il a su jouer sur la scène mondiale.» Quant à Jean-Paul II lui-même, il confia à un journaliste : «S'il y a eu un rôle déterminant, c'est celui du christianisme comme tel, de son message religieux. Et je n'ai rien fait d'autre que rappeler le fait que c'est là un principe à observer.» D'où son insistance actuelle à révéler les "racines de l'Europe" pour assurer la vérité et la solidité de sa construction.



### LA FIBRE SOCIALE DE JEAN-PAUL II

À lire vrai, les milieux conservateurs n'ont pas été les seuls à être surpris. Le courant "progressiste" à l'intérieur de l'Eglise, qui, au cours des années 80, avait assisté dans la consternation à la mise au pas des Jésuites, à la montée en puissance de l'Opus Dei, et à la mise à l'écart des cardinaux progressistes, notamment en Amérique latine ont eu du mal à prendre la mesure de cette bonne surprise, totalement inattendue pour la plupart. D'autant qu'il ne s'agissait pas là d'une déclaration isolée. De sermons en voyages, d'une encyclique à l'autre, Jean-Paul II dessine au fil des années sa

doctrine sociale de l'Eglise, fidèle héritière des initiatives qui l'ont précédée, mais indiscutablement marquée de la personnalité de ce Karol Wojtyla dont tout le monde semblait avoir oublié qu'avant de devenir cardinal-archevêque de Cracovie, il avait travaillé comme ouvrier soudeur dans cette même ville. Quel pape, avant lui, pouvait se flatter d'une expérience du monde du travail comparable à la sienne pour en parler dans une encyclique ?

A vrai, les tensions internationales du début des années 1980, la tentative

**LES JMJ**

Ce sige, beaucoup de jeunes du monde entier le connaissent. Ils l'ont même adopté. Le pontificat de Jean-Paul II est échelonné de journées mondiales de la jeunesse (JMJ) : Rome (1985), Buenos Aires (1987), Czestochowa (1991), Denver (1993), Manille (1995), Paris (1997), Rome (2000), Toronto (2002) et bientôt Cologne (2005).

## NOCES D'ARGENT POUR JEAN-PAUL II

d'assassinat contre Jean-Paul II en mai 1981, l'institution de l'état de guerre en Pologne en décembre de la même année, ont fait oublié que l'une des ses toutes premières encycliques, publiée en 1981, était consacrée au travail. "On n'a saurait subordonner l'homme au capital", affirme le souverain pontife qui invoque "Jésus de Nazareth, le fils du charpentier qui a lui-même travaillé de ses mains". Jean-Paul II, défenseur de la classe ouvrière ? À cette époque, peu d'observateurs en font la remarque. Pourtant, l'une des grandes encycliques du pontificat de Jean-Paul II est publiée le 2 mai 1991, au lendemain de la fête du Travail. "Centesimus Annus", l'encyclique du centenaire est l'hommage de Jean-Paul II au pape Léon XIII qui, le 15 mai 1891, avait profondément réformé la pensée catholique en publiant "Rerum Novarum", "Des choses nouvelles". Cette encyclique qui appelait l'Eglise à vivre avec son temps par un aggiornamento trop longtemps différé fondait ce que l'on a appelé la "doctrine sociale de l'Eglise".

## "MONDIALISER LA SOLIDARITÉ"

Importante par son contenu, l'encyclique "Centesimus Annus" l'est aussi par sa dimension : pas moins de 121 pages dans lesquelles le Pape revient longuement sur l'échec du communisme (prévue, selon lui, par Léon XVIII) et où il aborde également les failles du système capitaliste : "On ne peut accepter l'affirmation", écrit Jean-Paul II, selon laquelle la défaite du socialisme réel fait place au seul modèle capitaliste d'organisation économique". Et le Pape de dénoncer "l'idolâtrie du marché", la "demi-servitude" dans laquelle sont plongés immigrés et populations du tiers-monde. Dans les années qui suivent, Jean-Paul II précise et développe sa pensée. Même s'il ne fait pas siennes explicitement la "préférence pour les pauvres" au cœur de la théologie de la libération, en pratique, tous ses discours vont dans ce sens. En 1994, il dénonce le chômage des jeunes et le "capitalisme inhumain qui noircit l'avenir de l'homme". Les jeunes, d'ailleurs, vont constituer de façon croissante l'auditoire du Pape, lors de ces messes géantes qui, pendant chacun de ses déplacements, rassemblent des centaines de milliers de personnes et tiennent de Woodstock tout autant que de la cérémonie religieuse. Les Journées mondiales de la Jeunesse (JMJ) deviennent d'ailleurs des pôles de ralliement pour les jeunes du monde entier autour du Pape vieillissant qui ne cède rien sur les questions de morale, mais qui se veut révolutionnaire à sa manière et parle à la jeunesse un langage que ne reçoivent pas toujours leurs parents.

Avocat inlassable de la remise de la dette des pays pauvres afin d'éviter une "catastrophe générale", il déclare le 1<sup>er</sup> mai 2000 vouloir "mondialiser la solidarité" après avoir tenu des propos sur la mondialisation plus proches de ce que l'on entend à Porto-Alegre qu'à Davos. Porteur d'un discours qui se veut universel, il sait aussi adapter son texte à ses interlocuteurs : ainsi lorsqu'il dénonce la corruption des dirigeants en Afrique (1995) et encourage les efforts de justice sociale en Amérique centrale (1996).

Olivier da Lage  
(14 octobre 2003)

## JEAN-PAUL II OU LE DERNIER REMPART CONTRE LE "DÉSORDRE MORAL"

C'est peut-être sur le thème de la morale que Jean-Paul II a dû mener le combat le plus difficile de son pontificat. En 25 ans, le Pape a été confronté aux effets de la libération des mœurs, des progrès de la médecine, de la propagation du virus du sida, à des scandales qui ont entaché la réputation des serviteurs de l'Eglise, autant de phénomènes face auxquels le souverain pontife a pris le parti de réaffirmer de la manière la plus stricte les valeurs morales chrétiennes autour de la famille et du droit à la vie. Quitte à être souvent critiqué pour son intransigeance et son absence d'ouverture sur des sujets comme le divorce, l'avortement ou, bien sûr, le sida. Mais pour Jean-Paul II, seule importe la foi.

"Si le mariage n'est pas pour la vie, ce n'est pas un mariage, et sans le mariage, le fondement même de la société, de la famille, est miné." Pour Jean-Paul II, l'union matrimoniale est sacrée. La rompre est donc un terrible péché. C'est pour cette raison que dans son combat contre le divorce, le souverain pontife n'a jamais fléchi. Il a d'ailleurs été très loin, sur ce que sa foi chrétienne l'autorisait à contredire : ce que la loi des hommes rendait possible au prétexte que le divorce est une "plaie dans le corps social". Jean-Paul II a ainsi été jusqu'à appeler les avocats à jouer les objecteurs de conscience en refusant de plaider dans les affaires de divorce.

De la même manière, le Pape a nié la valeur des lois qui autorisent ce qu'il appelle des "crimes" : l'avortement et l'euthanasie. "Des lois de cette nature, non seulement ne créent aucune obligation pour la conscience, mais elles entraînent une obligation grave et précise de s'y opposer par l'objection de conscience". Privé de vie d'être, même à l'état embryonnaire, n'est pas admissible sans aucun prétexte du point de vue du Vatican. "Tuer directement ou volontairement un être innocent est toujours gravement immoral". Le droit à la vie est ainsi considéré comme un droit "inviolable". Du coup, toute personne qui s'associe à ce type d'actes, au rang desquels se situe aussi la contraception, devient complice d'un meurtre. Quant il s'agit de morale, Jean-Paul II ne transige pas.

Pour prouver aussi, la position qu'il a maintenue durant son pontificat sur les questions liées à la procréation assistée, symbole d'un progrès médical capable de donner aux femmes et aux hommes la chance de dépasser les contraintes d'une nature parfois peu généreuse. Même si "l'enfant est le bien le plus précieux du mariage", le Vatican s'est toujours fermement opposé à toutes les techniques mises au point par les médecins pour vaincre la stérilité, de l'insémination artificielle à la fécondation in vitro en passant par la réduction embryonnaire. "Tout ce qui est scientifiquement réalisable n'est pas toujours moralement acceptable". Quant la science s'en mêle, l'enfant perd, du point de vue de l'Eglise, sa caractéristique principale : il n'est plus un don de Dieu au couple, il est revendiqué comme un droit. Du coup, c'est toute la conception de la famille et de l'enfant, fruit de l'amour conjugal, qui est bousculée.

## "LA PAIX EST UN DES BIENS LES PLUS PRÉCIEUX POUR LES PERSONNES, LES PEUPLES ET LES ÉTATS"

Dans un contexte marqué par la libéralisation des mœurs, l'évolution de la place des femmes dans la société et au sein de la famille, le message de l'Eglise sur des questions aussi fondamentales, et surtout qui touchent aussi profondément à l'intimité des personnes, a souvent provoqué des incompréhensions et des critiques. Mais pour Jean-Paul II, adapter la morale chrétienne à la demande sociale aurait signifié l'affaiblir. Et ça, celui qui est né Karol Wojtyla en Pologne en 1920 pour devenir, à Rome, le Pape Jean-Paul II en 1978, ne l'aurait jamais admis. Sa foi est profondément ancrée. Son courage et son endurance sans faille.

Une foi et un courage qui ont tout de même pu sembler déconnectés des réalités du monde dans lequel ils se sont exprimés. La gestion de la question du sida en a offert une illustration flagrante.



Ce baiser paternel dont a bénéficié cet enfant sous le regard admiratif de toute l'assistance, est un geste d'amour de Jean-Paul II envers tous les enfants du monde.  
«Les enfants du monde entier orientent leur soif d'amour», écrit le pape dans un message aux Nations unies.  
C'était le 22 septembre 1990.

Malgré les ravages d'une épidémie qui a tué des millions de personnes, surtout en Afrique, le Vatican refuse encore d'admettre que le port du préservatif est le meilleur moyen de se protéger de la contamination et d'en recommander l'utilisation auprès des fidèles. L'efficacité même du préservatif contre la transmission du VIH est mise en cause malgré l'évidence scientifique que l'Eglise refuse d'admettre. Selon le Vatican, l'utilisation du préservatif encourage le "libertinage sexuel" et du coup favorise même la propagation de la maladie. Dans ce contexte, l'Eglise préconise les seules solutions "morales" : la chasteté et la fidélité dans le couple. Cette position de principe extrême n'a pas empêché Jean-Paul II de s'impliquer sur la question du sida et notamment de prendre position dans le débat sur l'accès des Africains aux médicaments. Dans son message pour la Session spéciale de l'ONU sur le VIH, en juin 2001, il a ainsi écrit : "Je demande aux pays riches de répondre aux besoins des malades du sida des pays pauvres avec tous les moyens disponibles".

Le combat contre le "désordre moral" de Jean-Paul II s'est aussi exprimé dans ses prises de position en faveur de la paix dans le monde. Chef d'Etat, le souverain pontife a saisi toutes les occasions pour appeler les responsables politiques à essayer de régler les conflits sans effusion de sang. Qu'il s'agisse de l'Afrique, d'Israël, de l'Irak, le Pape a voulu être le messager de l'espoir et de la réconciliation entre les peuples. "La paix est un des biens les plus précieux pour les personnes, les peuples et les Etats", fort de cette conviction, le souverain pontife n'a eu de cesse de prêcher pour la fraternité contre la guerre. A l'aube du 25<sup>e</sup> anniversaire de son pontificat, Jean-Paul II a même été présent pour le prix Nobel de la paix. Il n'a finalement pas obtenu cette récompense terrestre suprême. Mais qu'importe pour un homme qui a consacré sa vie au divin, seul compte le paradis.

Valérie Gas  
(14 octobre 2003)

## ON... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

**-UR CEUX QUI LE CHERCHENT**  
**JE AVEC LES SŒURS OBLATES**  
**SŒURS PETITES SERVANTES DES**  
**PAUVRES (OCPSP)**

Les 7 et 8 septembre de cette année du Rosaire de la Vierge Marie ont été des jours de lumière pour les religieuses membres de l'Institut des Sœurs OCPSP. Et pour cause, le Seigneur a manifesté son amour et sa miséricorde à l'Institut à travers :

— d'une part, Angèle Fassounde, Marie-Reine Sodjahn, Catherine Bokini, Solange Dossou-Fagla, Christine Amonio et Edwige Laure Amoussou du diocèse de Dassa-Zoumè, Marie-Madeleine Postel Agbessi, Marie Yvonne Dègbo, Rosine Aline Togniso et Reine Edith Akunta du diocèse d'Abomey, Damienne Kédénou du diocèse de Lokossa, Lucia-Thérèse Anakwe originaire d'Ozubulu (Ananbra) et Jacinta Chidimma, originaire de Mbaise (d'Ahiara). Au nombre donc de 14, elles ont été appelées pour la première fois à la profession des conseils évangéliques le 7 septembre ;

— d'autre part, le 8 septembre, les sœurs Cécile Iwa, Félicité Houngbédji, Sidonie L. Avocé, Micheline Towanou, Alexandrine Adissin, Anicette Quenum, Séraphine Watchinou et Justine Amoussouvi ont été appelées à la consécration définitive de leur personne au service de l'Évangile aux côtés des pauvres.

C'est au cœur de la liturgie de la Parole que s'est inscrit le "Oui" joyeusement chanté des heureuses de ces heures dédiées à la nativité de la Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes. "Tu m'as appelée Seigneur, Me voici!"

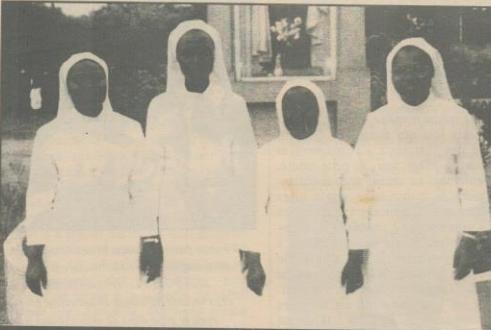
**UNE DÉMARCHE DE FOI,  
D'ESPÉRANCE ET D'AMOUR**

Demander résolument à suivre le Christ et à se consacrer à Lui pour toujours par les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance comme viennent de vouer les huit du 8 septembre 2003 dans l'Institut des Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres, reste un acte posé de foi, de confiance et d'abandon.

Une telle disposition se veut toute une disposition intérieure qui trouve sa fécondité dans une vie de contemplation et d'action au service de l'Église. Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, présidant les deux célébrations, a su, dans son homélie du 8 septembre, introduire



Les Sœurs Félicité Houngbédji, Sidonie Avocé, Cécile Iwa, Alexandre Adissin...



... et Séraphine Watchinou, Anicette Quenum, Justine Amoussouvi, Micheline Towanou.

la foule des fidèles dans cette démarche de confiance en l'avenir. "La vie consacrée, dira-t-il, est un don de l'Esprit à l'Église", maison d'Amour et de Charité sans mesure. La vie consacrée est un saut dans l'inconnu qui s'enracine dans la foi et dans le cri de Pierre "À qui irons-nous, Seigneur, car-toi seul les paroles de ta vie éternelle". Ce message demeure le fruit d'une profonde méditation du "fiat" de la Vierge Marie, de sa puissance de silence, de son attention aux autres, de son courage devant les épreuves et de sa présence aux côtés des apôtres.

Cette méditation a préparé les uns et les autres à une réelle intériorisation des événements de ces jours. Lors d'être seulement un grand recueillement, c'était aussi une grande joie exprimée dans une grande animation. La joie de la nativité de la Vierge s'harmonisait parfaitement avec la joie de la

consécration des huit du 8 septembre dernier. On comprend dès lors l'épannement indiqué de l'archevêque de Cotonou, fils spirituel de la Vierge Marie. "Celle qui a cru": "Mes sœurs, devenez, jour après jour, toujours un peu plus Marie... Devenez Marie, la femme indéfinissable... Devenez Marie, la femme à mille vertus... La femme Immaculée... L'épouse et Mère..."

Puisse Marie, Reine des Vierges, conduire les pas fragiles de ces professes temporaires et perpétuelles vers les noces éternelles.

"Sainte Marie, Mère de Dieu,  
Priez pour nous  
Qui avons recours à vous !"

Brice C. Ouinsou  
Séminariste

NAPLES : LIQUÉFACTION DU SANG  
DE SAINT JANVIER

**TOUJOURS PAS D'EXPLICATION  
SCIENTIFIQUE**

Les milliers de Napolitains massés dans leur cathédrale sont soulagés en ce matin du 19 septembre dernier en voyant, à 9h59, s'agiter le mouchoir blanc attestant de la traditionnelle liquefaction du sang de saint Janvier, le saint patron de Naples. Ce phénomène, qui n'a toujours pas trouvé d'explication scientifique, se produit trois fois par an. Selon une croyance très répandue à Naples, la non liquefaction, qui se produit occasionnellement, est synonyme d'une catastrophe imminente.

Le sang du martyr du IV<sup>e</sup> siècle contenu dans une ampoule de verre, est montré à l'assistance par l'archevêque du lieu, le cardinal Michele Giordano, en présence du maire de la ville, Rosa Lervolino Russo, et du président de la région, Antonio Bassolino.

Les reliques du saint avaient été exposées, comme à l'accoutumée, dès 9 heures du matin ce vendredi 19 septembre dernier. Le cardinal présida la prière et tenait l'homélie. *"Le sang de saint Janvier, faut-il le rappeler, est conservé dans deux ampoules de verre de petites dimensions, remontant aux premières décennies du IV<sup>e</sup> siècle."*

En guise de précision, il est à noter que :

*1 — le «miracle de la liquefaction du sang de saint Janvier» se vérifie habituellement trois fois par an : le 19 septembre, jour d'anniversaire de son martyre qui a eu lieu en 305, non loin des sources sulfureuses, la «Solfatara» des environs de Pozzuoli, au temps de la persécution de l'empereur Dioclétien,*

*2 — le phénomène se reproduit le samedi précédent le premier dimanche de mai, qui correspond à l'anniversaire de la translation du corps du martyr de «Agro Marciano» (Fuorigrotta), aux catacombes actuelles,*

*3 — enfin, il a lieu le 16 décembre, en l'anniversaire de la terrible éruption du Vésuve de 1631.*

Les ampoules contenant le sang liquefié de «San Gennaro» restent exposées ensuite pendant huit jours dans la cathédrale, avant d'être conservées dans un coffre-fort.

Que le phénomène se reproduise constitue pour les Napolitains un important signe de bénédiction, et l'occasion de renouveler leur ferveur religieuse : parfois, en décembre, elle ne s'est pas produite.

**TOUJOURS INEXPLIQUÉ  
SCIENTIFIQUEMENT**

Ce phénomène récurrent est attesté à Naples depuis 1389. Aucune explication naturelle n'a été trouvée par les scientifiques qui se sont penchés sur cette particularité. La température extérieure, qui peut atteindre plus de 30 degrés en septembre et n'être que de 7 degrés en décembre semble n'avoir aucune influence sur la liquefaction, qui est soit lente soit rapide.

(apic / zenith / sh)

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## RAYMOND BERNARD HOUNNOUGBO, SJ. 5ÈME PRÊTRE BÉNINOIS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

"Ah qu'ils sont beaux sur la montagne, les pas de ceux qui portent la Bonne Nouvelle et qui annoncent le salut et la paix!"

16 août 2003 : nous sommes en l'église Sacré-Cœur de Cotonou à Akpaka. Ils étaient vraiment beaux les pas de cette vingtaine de prêtres — toute congrégation confondue — qui, dans le recueillement, accompagnaient à l'autel du Seigneur Raymond-Bernard Hounnougo.

Cinquième jésuite béninois ordonné à la suite des pères Jean-Marie Quenem, SJ, Eugène Goussin Kinney, SJ, Wilfrid Okambawa, SJ et Charles Agbessi, SJ, Raymond Bernard Hounnougo laissait sourde de son cœur ce cantique des hauteurs : « Introibo ad altare Deum qui laetificat juventum meum, (j'avancerai vers l'autel du Seigneur, vers Dieu qui réjouit ma jeunesse) ».

Né le 2 février 1970 à Dakar, accueilli au noviciat de la Compagnie de Jésus le 22 septembre 1992, admis aux premiers vœux en 1994 et aujourd'hui religieux, prêtre jésuite après 13 années de formation, le jeune Bernard s'offre au service du corps eucharistique de Jésus selon les dispositions et opérations de saint Ignace de Loyola.

Fils de ce « chevalier du Christ », qu'est Ignace de Loyola, Raymond Bernard entre dans le céanacé d'une audace réaliste au service du Présent. Cette charge, noble idéal de charité à la louange de la gloire de la divine majesté, demeure le fondement de la Société de Jésus (SJ), une compagnie de religieux-prêtres à vocation apostolique et missionnaire.

### UN ACTE DE RENONCEMENT

— Se mettre à la disposition de l'Église au service des assoiffé(e)s de la Vie

— Se donner totalement pour suivre le divin Roi dans la bataille contre satan sous l'étendard de la croix

C'est du reste, la vie à laquelle s'est engagé Raymond Bernard Hounnougo aux côtés de ses frères-compagnons et en présence du révèrend père Jean Roger N'Dombi, provincial des pères jésuites de l'Afrique de l'Ouest.

Il était justement revenu à l'archevêque de Cotonou S. Exc. Mgr. Nestor Assogba de re-préciser la portée mystique de cette démarche, de cet acte d'abandon au service intellectuel de l'Église. « Être religieux-prêtre de nos jours, remarque le prélat, exige de nous des renoncements qui ne sont pas seulement ceux auxquels nous songeons lorsque l'on parle de renoncements classiques : avoir, savoir, pouvoir. Dans le sillage du pouvoir, du savoir et de l'avoir, nous construisons

souvent nous-mêmes des temples à des idoles engendrées par notre soif d'être 'dieu'. Nous serons comme Dieu (Gn. 3, 5) dit le serpent à Adam et à Ève. Nous nous prenons, consciemment ou inconsciemment souvent, comme des maîtres assis sur la chaise de Moïse, oubliant quelque peu que nous n'avons qu'un seul maître qui est le Christ. Nous parlons sûrement du Christ, mais en docteur, au lieu de disparaître pour qu'il grandisse (Jn 3, 30). Nous oublions que le sacerdoce nous conduit à nous laisser absorber par le Christ, doux et humble de cœur (Mt 11, 29). À la suite de saint Paul, nous devrions dire : 'pour moi vivre c'est le Christ' (Ph 1, 20). 'Je vis ce qui n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi' » (Ga. 2, 20).

S'adressant de vive voix à l'heureux du jour, l'archevêque de Cotonou s'est exclamé dans un ton recueilli : « cher fils Raymond Bernard, de quelle dignité seras-tu revêtu tout à l'heure ? Cette dignité te conduira à t'exprimer souvent : Plutôt mourir que d'abandonner le Seigneur pour servir d'autres dieux ! (Nb 24, 16). Pour demeurer fidèle à ton engagement sacerdotal de ce jour, puis-je te proposer une voie, un chemin suggéré par l'Évangile : c'est la voie de l'enfance spirituelle. Je te le dis tout en pensant non seulement à l'Évangile mais aussi à sainte Thérèse-de-l'Enfant-Jésus qui a découvert, grâce à la lumière en elle de l'Esprit Saint, que l'enfant est le modèle parfait de notre manière de cheminer avec notre Dieu. Comme tous les enfants du monde, savoir s'abandonner et faire confiance. Cette confiance et cet abandon attirent l'attention de Dieu qui nous guide et nous conduit sur les chemins de ses volontés, gage d'une vie sacerdotale profonde et efficace.

« Cher fils, dans l'imposition des mains de tout à l'heure, découvre pour ainsi dire le Christ qui t'impose la main comme Il le fit pour les enfants dont nous parlent l'Évangile de saint Matthieu (Mt 19, 13). Par cette imposition des mains te sera conféré le don spirituel du sacerdoce ministériel. Accueille cette grâce de tout ton cœur et reçois l'amour du Christ pour le cerner et le répandre tout au long de ta vie ».

Avec la grâce de Dieu, Raymond Bernard, prêtre de Jésus-Christ, est envoyé à Boston, aux États-Unis, pour y poursuivre sa formation en théologie pastorale.

Nos prières l'accompagnent !

Brice C. Ouinsou  
Séminariste

**N'oubliez pas votre  
réabonnement.**

Merci.

COMBONI : PROJET DE MISSION  
...OPTION POUR LES PAUVRES...

## « SAUVER L'AFRIQUE PAR L'AFRIQUE »



MILLE VIES POUR  
LA MISSION

St Daniel Comboni

mêmes. Car, de par leur baptême, ils ont adhéré à l'Église catholique avec tout ce qui en découlle.

Comboni, s'il faut le souligner, est saint par sa fidélité quotidienne à la mission : toute une vie consumée jusqu'à la dernière goutte sans jamais se laisser distraire, détourner ou détourner.

Comboni est saint parce qu'il ne s'est pas approprié son œuvre comme sa propriété personnelle, mais il y a reconnu la primauté de Dieu et l'a vécue comme une œuvre d'Église.

Comboni est saint par la clarté, l'attitude humaine et l'espérance avec lesquelles il a regardé et gardé l'Afrique dans sa vie.

Aujourd'hui, nous pouvons compter, parmi tant d'autres, sur le fruit de l'action des Missionnaires comboniens africains pour la régénération de l'Afrique.

Deux Missionnaires africains œuvrent aujourd'hui sur la paroisse Saint-François d'Assise de Fidjrossé, Cotonou. Il s'agit de :

Fr. Simon Tsoklo (Togolais)  
et le P. Habitu Teclai (Érythréen).

Au sein des Missionnaires comboniens, deux styles de vie cohabitent : le prêtre, appelé à imiter Jésus-Christ, Bon Pasteur, et le Frère appelé à devenir comme Jésus-Christ, le FRÈRE de tous.



Fr. Simon TSOKLO (Togolais)



P. Habitu TECLAI (Érythréen)

Frère Simon Tsoklo

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## PEUT-ON ÊTRE CHRÉTIEN ET FRANC-MAÇON ?

*Enfin, la dernière partie de cette analyse perspicace et pointue de Olivier Drape sur la franc-maçonnerie. Qu'est-ce que le fameux "secret maçonnique"? Sans prétendre tout dévoiler, il nous amène à découvrir l'usage sacrilège des objets liturgiques.*

*Pour rappel : Olivier Drape fut des recherches et proposa cet article aux Français à la suite d'une déclaration faite en décembre 1992 et d'une émission télévisée qui eut lieu le 22 mars 1994. Un évêque, probablement hypnotisé comme bons hommes de chrétiens par le vocable trompeur de société fraternelle, eut la grande imprudence de déclarer qu'on peut être à la fois chrétien et franc-maçon. Homme de foi et assurément homme de grande culture, Olivier Drape, à travers une analyse historique, nous amène à percevoir l'inconciliable permanente entre foi chrétienne et idéologie franc-maçonne.*

Abbé Raymond Bernard Goudjou

### PEUT-ON ÊTRE CHRÉTIEN ET FRANC-MAÇON ?

par Olivier Drape (20 juillet 2001)

(suite et fin)

#### TROISIÈME PARTIE

##### LE SECRET MAÇONNIQUE<sup>(1)</sup>

###### 3 — Le secret maçonnique

Le fameux secret maçonnique excite largement l'imagination et fait couler beaucoup d'encre.

Il consiste d'abord en ceci qu'un maçon est censé ne jamais dévoiler à de simples profanes l'identité de ses frères. Tout au plus pourra-t-il, s'il le juge utile et nécessaire, révéler sa propre appartenance à la franc-maçonnerie.

**Il ne devra pas davantage divulguer** à qui que ce soit (y compris en confession...), le contenu des travaux auxquels il a pris part au sein de son atelier, ni divulguer aux frères de grades inférieurs les signes, mots de passe ou symboles propres à chaque grade.

Par-dessus tout, il existe, dit-on, un secret d'une autre nature et parfaitement incomunicable, qui n'est autre que la révélation intérieure illuminant chacun des initiés au fur et à mesure qu'il progresse dans la voie de la Connaissance...

En vérité, le secret qui se justifiait sans doute, pour la franc-maçonnerie dite opérative, par la nécessité de protéger l'art ou les secrets de fabrication propres à chaque corporation, perd toute légitimité dans le cas de la franc-maçonnerie dite spéculative qui ne travaille plus sur des matériaux mais sur des idées, en vue de la reconstruction toujours inachevée du temple de Salomon (c'est-à-dire du temple de l'Humanité).

Dès 1738 (date de la première condamnation de la franc-maçonnerie par la bulle In Eminentissimo du pape Clément XII), le secret fut l'un des principaux griefs invoqués par l'Eglise à l'encontre des francs-maçons. Notre Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas proclamé : "Qui-conque fait le mal hait la lumière et ne vien pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient dévoilées; mais celui qui agit dans la vérité vient à la lumière, pour qu'il apparaisse au grand jour que ses œuvres sont faites en Dieu (Jn, 3, 20-21)?".

Or, ainsi que l'écrivait un ancien grand maître de la Grande Loge de France, la franc-maçonnerie est et ne peut être qu'une société secrète<sup>(2)</sup>.

Certes, elle s'efforce, de nos jours, d'apparaître sous un jour tranquille et débonnaire: Les obédiences ont pignon sur rue! Elles s'expriment à la radio, à la télévision ou dans la presse, les grands maîtres sont connus, les temples ont des adresses...<sup>(3)</sup>.

Elle donne également l'apparence d'une institution irréprochablement démocratique: chaque loge élit un Vénérable (son président) et quatre officiers (premier et second surveillant, orateur et secrétaire) pour la diriger; le Grand Maître (ou président) de l'obédience et son conseil exécutif (le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, le Conseil Fédéral de la Grande Loge de France, etc.) sont eux-mêmes élus par une assemblée générale (ou convention) comprenant un délégué (représentant élue) par atelier...

Or, qu'on le veuille ou non, la franc-maçonnerie est en fait une superposition de sociétés secrètes dont la base ignore ce qui se passe et ce que l'on décide au sommet.

Les apprentis (1<sup>er</sup> grade), les compagnons (2<sup>nd</sup> grade) et les maîtres (3<sup>rd</sup> grade) ne sont pas admis dans les ateliers supérieurs, dans les loges des hauts grades que l'on appelle chapitres ou aréopages, mais seulement dans les ateliers inférieurs dits loges bleues.

Par contre, les affiliés des hauts grades, formant les chapitres (1<sup>er</sup> grade) et les aréopages (3<sup>rd</sup> grade), ces chevaliers Rose-Croix et ces chevaliers Kadossch, participent obligatoirement aux travaux des loges bleues, et se mêlent ainsi à leurs frères des premiers grades, dont ils inspirent, guident ou surveillent les activités<sup>(4)</sup>.

En d'autres termes, la société secrète inférieure — inférieure par son rang et sa qualité — est conduite, à son insu, par

une autre société secrète supérieure, qui est elle-même dirigée de la même manière (...). Tandis que la doctrine de l'Eglise est clair sous tous ses aspects (Pie XII), qu'elle peut être connue de n'importe qui, la franc-maçonnerie dérobe aux regards la source de son génie, ses chefs, ses plans.

Elle n'éclaire ses membres que graduellement à mesure qu'elle les gagne et compromet; rien ne se fait que dans le secret<sup>(5)</sup>. Ainsi donc les maçons d'un grade supérieur observent leurs frères d'un grade inférieur et n'admettent parmi eux que ceux qu'ils choisissent<sup>(6)</sup>.

Une fois que le dignus intrare a été prononcé, la loge devient pour l'apprenti ou le compagnon un cours du soir. Il y entend des leçons et des conférences sur des sujets de religion, de morale, de philosophie, de sociologie, de politique, ou lui remet des jeux de fiches contenant une documentation abondante, et d'ailleurs bien faite, apparemment objective, mais habilement tendancieuse et sectaire, sur toutes les questions proposées à son étude, on lui fournit des thèmes à développer.

En récompense de son zèle, il est admis à un degré supérieur, chargé de fonctions honorifiques et peut espérer gravir un à un tous les échelons qui le séparent de la révélation suprême du grand secret.

La majorité des maçons demeurent toutefois confinés aux degrés inférieurs. Il est indispensable qu'il en soit ainsi. La force de la franc-maçonnerie est faite de l'existence de ce prolétariat à la docilité aveugle et ignorante des véritables dessous de ses chefs<sup>(7)</sup>.

Les grades, écrit Benjamin Fabre, ne sont rien en eux-mêmes. Ils sont plus ou moins pompeux, selon les temps, les lieux, les circonstances. Ils sont conférés à des intervalles plus ou moins éloignés, pour permettre aux supérieurs d'opérer une intelligente sélection; de faire de leurs disciples des hommes nouveaux; de les débarrasser des préjugés philosophiques, religieux, politiques, de les rendre dociles à toutes les impulsions venues d'en haut; à les conduire, comme par la main, jusqu'au sanctuaire où le vrai mat, enfin, se révèle, sans que l'initié s'en étonne, ou que sa conscience, depuis longtemps cautérisée, en soit alarmée<sup>(8)</sup>.

Comment ne pas en conclure, comme l'Observateur Romano du 23 février 1985, que dans ces conditions, le climat de secret comporte pour les inscrits le risque de devenir les instruments de stratégies qu'ils ignorent?

"Déstise dans son principe, note Jean-Claude Lozac'h'meur, la franc-maçonnerie présente sa théorie par degrés et commence par adopter des formes compatibles avec le christianisme"<sup>(9)</sup>.

Par contre, les rituels propres aux grades les plus élevés font clairement apparaître que la haine du catholicisme et la lutte contre l'Eglise sont les traits caractéristiques majeurs de l'institution<sup>(10)</sup>.

Le grade le plus intéressant, le plus significatif des hauts-grades est celui de Rose + Croix, numéro 18<sup>e</sup> degré, exposé Jean Marqués-Rivière dans "La trahison spirituelle de la franc-maçonnerie":

"Dans ce grade, on voit une parfaite caricature du catholicisme (...). Le signe de ce grade (...) est celui du Bon Pasteur. Il consiste à tenir les bras croisés sur la poitrine, les mains écartées; le mot de passe est Emmanuel, la réponse étant paix profonde, le mot sacré est I.N.R.I."<sup>(11)</sup> et l'âge, 33 ans (...).

Les trois vertus qui sont enseignées dans ce grade sont la Foi, l'Espérance et la Charité; nous avons vu précédemment comment il fallait comprendre ces trois vertus dans le langage maçonnique. La tunique dont on revêt le récipiendaire se nomme une chasuble (...). Je mentionnerai également dans ce grade la fameuse cérémonie de la cène, qui se fait le Jeudi Saint. Pourachever de parodier l'Eglise, la table s'appelle l'autel, les verres sont les calices"<sup>(12)</sup>.

Quant au grade de Chevalier Kadossch (30<sup>e</sup> degré), il est très explicitement un grade de vengeance: celle du meurtre d'Hiram, l'architecte du temple de Salomon qui, selon la légende maçonnique, aurait été assassiné puis enservi par trois mauvais compagnons (mais ressuscité grâce aux Maîtres envoyés à sa recherche par le roi Salomon)... mais aussi celle de Jacques de Molay, Grand Maître de l'Ordre du Temple, condamné au bûcher en 1314 sous le roi de France Philippe le Bel avec la complicité du pape Clément XV.

Aux yeux des francs-maçons (qui revendent l'héritage spirituel des Templiers), Clément XV symbolise plus particulièrement l'ignorance, le fanatisme et l'ambition de la papauté<sup>(13)</sup>.

Lors d'un colloque entre chrétiens et francs-maçons organisé en novembre 1992 au Centre Sèvres, à Paris, en présence du Grand Maître de la Grande Loge de France de l'époque, Michel Barat, Mgr. Thomas soutenait qu'un catholique peut parfaitement appartenir à une loge maçonnique sans pour autant perdre sa propre foi, puisque la franc-maçonnerie n'est pas une religion<sup>(14)</sup>.

Certes, la franc-maçonnerie se défend ouvertement de constituer une religion nouvelle et concurrente des autres religions, puisqu'elle ne propose aucune théologie de la pensée, aucune doctrine, aucun credo<sup>(15)</sup>.

La franc-maçonnerie, précise pour sa part le Conseil Fédéral de la Grande Loge de France, n'est pas une religion au sens où celle-ci veut apporter aux hommes le salut et la vie éternelle à partir d'une révélation historique donnée<sup>(16)</sup>.

Mais dans le même temps, la franc-maçonnerie se propose de réunir ce qui est épars et selon le texte initial des Constitutions d'Anderson de 1723, d'établir ici-bas cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord et

## DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

qui ferait d'elle le véritable centre d'union de l'Humanité toute entière...

Elle incarne en fait l'universalisme d'une religion (au sens étymologique) qui tend à unir tous les Frères de bonne volonté, comme l'écrivait le Frère Jean Corneloup, Grand Commandeur d'Honneur du Grand Collège des Rites dans son livre: Universalisme de la Franc-Maçonnerie<sup>(17)</sup>.

En vérité, la franc-maçonnerie, dont c'est pour ainsi dire la raison d'être, a pour suprême ambition l'instauration, au-dessus du catholicisme et de toutes les religions particulières, de la religion universelle. Qu'on en juge: "Si la Franc-Maçonnerie n'est pas aujourd'hui une religion, au sens courant du mot, elle provient cependant d'une antique religion ayant son dieu, son culte, ses dogmes, ses cérémonies et, rivale non seulement du Christianisme mais aussi du judaïsme et peut-être du paganisme officiel de la Grèce et de Rome", expose la Revue Maçonnique de novembre-décembre 1897<sup>(18)</sup>.

"Il appartient (aux francs-maçons) d'assurer la direction spirituelle de la société moderne (...). Il s'agit (...) non

redynamisées toutes ensemble vers des objectifs encore inconcevables<sup>(19)</sup>, tandis qu'un membre du Suprême Conseil de France, le baron Yves Marsaudon, s'écriait au début des années 60: "Catholiques, Orthodoxes, Protestants, Musulmans, Hindouistes, Bouddhistes, Penseurs-Libres, Penseurs-Croyants, ne sont chez nous que des prénoms: c'est Francs-Maçons le nom de famille!"<sup>(20)</sup>.

De fait, consciente de l'impossibilité de détruire l'Église catholique, son principal adversaire dans l'exercice du pouvoir spirituel auquel elle prétend sous couvert d'écuménisme, la franc-maçonnerie ne désespère pas d'assimiler ou de dissoudre le christianisme au sein d'une Super-religion tolérante et syncrétique. Mère et Maitresse de vérité, l'Église catholique serait plus alors qu'une autorité morale et spirituelle parmi d'autres.

Au demeurant, n'est-ce pas l'impression qu'elle a donné lorsqu'en novembre 1985, le Conseil permanent de l'épiscopat français joignit sa signature à celles de la Licra, du Mrap, du Conseil supérieur rabbinique et du Recteur de la Mosquée de Paris, au bas d'un Appel



Le 22 septembre 1996 à Valmy, le Grand Orient manifeste violemment contre la venue du Saint-Père en France

plus de réfuter bruyamment des systèmes religieux, à juste titre discrédiés, mais de mettre soi-même debout une religion viable adaptée aux progrès des lumières et susceptible de satisfaire les intelligences les plus émancipées (...). Nous n'avons sapé, renversé, abattu, démolis avec une furie qui semblait parfois aveugle que pour rebâtir dans de meilleures conditions de goût et de solidité", écrivait en 1916 un certain Frère Hiram dans la revue du Grand Orient de France, L'acacia<sup>(19)</sup>.

"Un jour viendra où la Maçonnerie sera fatallement la direction spirituelle de tous, et ce jour-là sera l'aube de cette paix universelle qui jusqu'à présent était une utopie, mais qui sera bientôt une réalité", s'exclama en 1924 le Frère Barcia, ancien Grand Maître du Grand Orient espagnol<sup>(20)</sup>.

Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, le Frère Charles Riandey prophétisait en 1946 qu'un jour, le monde futur créera du neuf après avoir assimilé le christianisme et d'autres formes actuelles de spiritualité et donnera peut-être naissance, par analogie avec le phénomène physique de collectivisation totale, à une sorte de panthéisme dans lequel se trouveront fondues, amalgamées toutes les pensées actuelles,

commun contre le racisme, le tout sous l'égide... de la Grande Loge de France?

N'est-ce pas également le piège dans lequel elle risque de tomber chaque fois qu'au sein du Comité national consultatif d'éthique, un représentant de l'Église catholique désigné par l'épiscopat rejoint d'autres personnalités appartenant aux principales familles philosophiques et spirituelles du pays et donne l'impression d'approuver tous les avis dudit Comité ou de se rallier à un pseudo-consensus? ...

Lui ne voit que dans le cas de la franc-maçonnerie — fût-elle spirituelle —, toute tentative de rapprochement ou de dialogue avec l'Église est non seulement une chimère, mais un redoutable piège ?

La correspondance échangée en 1905 et 1906 entre les deux Grands Maîtres du Grand Orient et de la Grande Loge de France, ne laisse d'ailleurs planer aucun doute sur le fait que, depuis le début du siècle, le spiritualisme est l'alibi grâce auquel une partie de la franc-maçonnerie s'efforce, sinon de séduire, du moins d'endormir la méfiance des catholiques à son égard.

C'est dans cet esprit qu'en 1908 fut organisé un couvent des maçonneries

spiritualistes à propos duquel frère Hiram écrivait dans L'acacia (revue du Grand Orient de France): "C'est à cette nouvelle forme de lutte contre l'Église que nous conduira la réaction rituelle, symboliste, et pourquoi ne pas le dire, religieuse, au sens social du mot qui commence dans la maçonnerie française"<sup>(21)</sup>.

La vérité, c'est qu'il n'y a pas d'entente possible entre l'esprit de la franc-maçonnerie: le culte de l'Homme affranchi du dogme et de la morale, seule interprète du bien et du mal, du vrai et du faux sans intervention divine superflue<sup>(22)</sup>, il n'y a pas le moindre compromis possible entre cette déification de l'Homme sans Dieu, et la religion du Dieu fait homme.

*Nobis Domine, non nabis, sed nominis tuo da gloriam*<sup>(23)</sup>.

### NOTES

(1) Cette subdivision n'est pas de l'auteur de l'article, mais de Raymond Goudjou.

(2) Richard Dupuy, opus cit. p. 109.

(3) Patrice Burnat et Christian de Villeneuve, Les francs-maçons des années Mitterrand, Grasset, 1994, p. 20.

(4) Lectures françaises n° 288, avril 1981.

(5) Daniel Jacob, *Derrrière les franc-maçonneries de papa*, Permanences n° 32, août-septembre 1996.

(6) Arnaud de Lassus, opus cit. p. 58.

(7) Robert de Beauplan, in l'illustration du 12 octobre 1940.

(8) Cité par Daniel Jacob dans Permanences n° 32, août-septembre 1996, p. 34.

(9) J.C. Lozac'hmeur et B. de Karer, *De la Révolution — Essai sur la politique maçonnique*, Éditions Sainte Jeanne d'Arc, 1992, p. 24.

(10) A noter que les hauts grades ne dépendent nullement du Grand Maître ou du président élu des différentes obédiences, mais sont administrés par un Conseil dont les dirigeants se recrutent par cooptation. Il s'agit: du Grand Collège des Rites pour les frères du Grand Orient de France qui pratiquent le rite français; du Comité de France pour les maçons de la Grande Loge de France qui pratique le rite écossais ancien et accepté, du Suprême Conseil pour la France, en ce qui concerne les frères de la GLNF (seule obédience régulière) enfin, du Suprême Conseil Mixte de France pour les frères et sœurs de Droit Humain et du Suprême Conseil Féminin pour les sœurs de la Grande Loge Féminine de France.

(11) Dont la signification maçonnique n'est pas celle de Nazareth, roi des Juifs, mais Igne Natura Renovator Integra (Par le feu — ou l'esprit — la nature est renouée tout entière). NDLR

(12) J. Marquès-Rivière, opus cit., pp. 231-232.

(13) Cf. Mgr. de Séur, *Les francs-maçons, in L'anti-maçonnisme catholique*. Émile Poulat et J. P. Laurent, Berg International, 1994, pp. 50-55.

(14) Le Monde des 14-15 novembre 1992.

(15) Humanisme n° 208-209, mars 1993.

(16) Jardin caché, livret du Conseil fédéral de la GLF (mars 1994).

(17) Éditions Vitiano (1963).

(18) Cité par J. C. Lozac'hmeur et B. de Karer in *De la Révolution — essai sur la politique maçonnique*, Ed. Sainte Jeanne d'Arc, 1992.

(19) Cité par Daniel Jacob dans Permanences n° 33, octobre 1996 (Les courants maçonniques actuels).

(20) Cité par J. Marquès-Rivière, opus cit. pp. 126-127.

(21) Le Temple, septembre-octobre 1946.

(22) L'écuménisme vu par un Franc-Maçon de Tradition, Éditions Vitiano, p. 126.

(23) L'Acacia, mars 1908.

(24) Humanisme, juillet 1975.

(25) Pas à nous, Seigneur, la gloire, mais à Toi seul (Ps 113 B, verset 1).

**IAJP** Publications de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix

**COLLECTION XWÉFA Spéciale 06**

Raymond Bernard GOUDJO

**LA CROIX ! L'HOSTIE ! LA VIERGE !**

**AU FOND TOUT EST LÀ ! DANS NOTRE VIE SPIRITUELLE ET DANS NOTRE ACTION SOCIALE**

**PREFACE DU CARDINAL BERNARDIN GANTIN**

ECB  
Les Éditions Catholiques du Bénin

Évoquer et commenter, comme le fait Raymond avec bonheur, la trilogie de la Croix, l'Hostie et la Vierge désormais bien connue chez nous comme phare et référence, ce n'est pas un moindre mérite. C'est lui consacrer des pages excellemment riches et denses qui se laissent lire avec un plaisir et un intérêt sans cesse croissants.

Quand on est un observateur objectif et attentif de certains phénomènes sociaux ou culturels qui affectent la vie quotidienne de notre peuple, on ne peut pas ne pas sentir la faim et la soif intenses de paix et de justice, de dignité et de promotion qui marquent les jeunes comme les Anciens, les cadres comme les personnes du commun, les pauvres comme les gens en bonne situation. Il y a encore beaucoup à faire pour éliminer la corruption, la délinquance, le trafic des enfants.

*Cardinal Bernardin Gantin*

(EN VENTE À LA LIBRAIRIE NOTRE-DAME ET À L'ARCHEVÈCHÉ DE COTONOU À 1.500 F)

**EDUCATION - DÉVELOPPEMENT****ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004****RENTRÉE SCOLAIRE SUR FOND DE CRISE : PRIVILÉGIER LE DIALOGUE**

Tant bien que mal, la rentrée scolaire et universitaire a eu lieu le lundi 13 octobre dernier. Écoles, lycées, collèges et amphithéâtres ont donc rouvert leurs portes. Ainsi, élèves, étudiants et enseignants de tous ordres ont repris le chemin des classes après trois mois de repos. Ce qui n'était pas évident. Car, à la veille de ladite rentrée, des enseignants regroupés dans l'intersyndicale, ont appelé au boycott des cours pendant que d'autres affiliés à la CSTB ont appelé à la reprise. Cela parce que les syndicalistes de l'intersyndicale ont exigé la satisfaction de leurs revendications avant la reprise des cours. On se souvient, le vendredi 07 mars 2003, le chef de l'Etat avait rencontré les syndicalistes. Au nombre de leurs revendications, il y avait :

— la parution diligente des actes administratifs (nominations, titularisation, avancements d'échelons et de grades, reclassement, etc.) ;

— paiement de certains rappels ;

— décrochage de l'enseignement des autres secteurs ;

— finalisation des textes devant fixer le régime d'emploi des agents contractuels de l'Etat ;



*— revalorisation du point indiciaire.*

Cependant, le lundi 13 octobre dernier, il y a bel et bien eu la rentrée des classes. En dehors de quelques flottements, les cours ont effectivement repris tant dans l'enseignement secondaire que primaire où on craignait le pire. Mais pouvait-il en être autrement ? La réponse est non. Parce que les grèves répétées observées dans l'enseignement l'année scolaire passée ont fini par lasser plus d'un Béninois. Plus aucun parent d'élève notamment ne souhaite revivre cette situation. Le gouvernement non plus. C'est ainsi qu'avant

le 13 octobre 2003, et de la part du gouvernement, un coup d'accélérateur a été donné à la résolution des problèmes de paiement de rappels au profit des enseignants. Effectivement donc le paiement des rappels a commencé. La résolution des autres revendications qui ont un caractère progressif préoccupe tant le gouvernement que l'Assemblée nationale. Au cours de l'audience accordée à une délégation syndicale des enseignants le 10 octobre 2003 par le président Kérékou a, ce dernier a promis introduire rapidement en conseil des ministres un projet de loi portant décrochage de l'enseignement des autres secteurs de la fonction publique. Au palais des gouverneurs à Porto-Novo, l'étude en procédure d'urgence de la question de décrochage est envisagée. Une proposition de loi est même élaborée par des députés. Au nombre des actions envisagées, il y a aussi promesse du président Kérékou d'envoyer à l'Assemblée nationale, pour étude en procédure d'urgence, le projet de loi sur le statut des agents contractuels des enseignements. Il est aussi envisagé, pour bientôt, l'abrogation de la loi des finances 1987. Si cela est fait, il permettra aux agents permanents de l'Etat de bénéficier de certains rappels. Il est alors permis de constater et noter que tout est question de temps quant à l'aboutissement progressif des revendications des enseignants.

De tous côtés, il est évident qu'on multiplie des signes d'apaisement. En conséquence, les enseignants ont tout intérêt à mettre de l'eau dans leur vin, privilégiant le dialogue aux débrayages qui, maintenant font du plus du mal que du bien. C'est d'ailleurs le souhait exprimé par le ministre de l'enseignement primaire et secondaire Karimou Raffiatou. Car nul n'a intérêt à pénaliser la situation calamiteuse connue tout au long de l'année scolaire 2002-2003 et dont les nombreuses et malheureuses séquelles demeureront des années durant. Comme suite inévitable, des enfants ont désormais leur avenir hypothéqué, hélas !

Félicien Sédjro

## AFFAIRE « HAMANI TIDJANI » DES SANCTIONS SANS COMPLAISANCE AUX COMPLICES

(Suite de la page 2)

Composée de 8 membres, la commission, dirigée par le lieutenant-colonel Mikalla Massou, a remis au chef de l'Etat, son rapport. Ledit rapport servira de base à la prise de sanctions à l'encontre de tous ceux qui sont impliqués dans l'affaire «Hamani Tidjani».

Pour l'essentiel, 35 personnes ont été auditionnées pour les besoins de l'enquête à savoir : 4 de la présidence de la République, 15 du ministère de l'intérieur, de la sécurité et de la décentralisation, 6 du ministère de la défense nationale, 6 du ministère de la justice et 4 douaniers.

Selon le rapport succinctement présenté par la Commission, Hamani Tidjani n'aurait jamais eu le moindre contact avec le chef de l'Etat. Que ce soit avant et après son arrestation, le président Kérékou ne l'aurait jamais rencontré. En revanche, le sieur Hamani, au moment où il coulait douce au Bénin, aurait flirté avec deux fils de Kérékou. Et le rapport d'ajouter qu'aucun d'eux n'a acquis de véhicules auprès du sieur Hamani. Contrairement aux rumeurs qui faisaient

croire que le présumé receleur avait aussi la nationalité béninoise, le rapport de la commission est formel : Hamani Tidjani n'a jamais eu la nationalité béninoise. Il est alors à se demander comment, l'homme de nationalité nigérienne a vécu en maître, plus d'une dizaine d'années, au Bénin dans une villa somptueuse du quartier Jak de Cotonou estimée à 350 millions de F CFA par la commission ?

C'est une question qui touche le comment et de qui est composé au Bénin le réseau dit «Hamani».

Pour la commission d'enquête : «aucun ministre de l'actuel gouvernement de Kérékou n'est copain de Hamani». Toutefois, précise ledit rapport, leurs entourages ont été habilement maîtrisés par le présumé receleur. Toujours selon ledit rapport, deux députés de l'actuelle assemblée nationale ont acquis leurs véhicules dans le parc du sieur Hamani Tidjani, un ancien ministre est aussi dans le cas.

À en croire les membres de la commission, le rapport est accablant pour certains hauts gradés béninois de la sécurité publique et de la justice. Pour le président de la commission, ceux-là sont

soit des amis du présumé receleur, ou ont simplement acquis de véhicules auprès du sieur Hamani Tidjani. Leurs noms et degré de responsabilité sont consignés dans le rapport remis au chef de l'Etat.

Parallèlement aux véhicules saisis lors de l'opération «Fire for fire», la commission reconnaît avoir également saisi une trentaine de véhicules et interpellé dix personnes dont trois sont dans les liens de la police. Trente-huit millions neuf cents quatre-vingt mille F CFA et quatre cassettes ont été aussi saisis sur le sieur Hamani lors de son arrestation au Mali. Les 38.980.000 F CFA, selon le président de la commission, ont été remis aux autorités nigériennes lors de l'extradition du sieur Hamani Tidjani sur le Nigeria.

Parlant de l'ingéniosité du présumé receleur, la commission indique qu'aucune des voitures vendues par le sieur Hamani Tidjani ne porte son nom. Au moment de leur vente, toutes ces voitures portaient le nom d'une tierce personne.

Sans pour autant aller dans les détails, ledit rapport a révélé la gravité du dossier.

«Hamani Tidjani». Préoccupant, il n'a pu laisser indifférent le gouvernement qui, réuni en conseil extraordinaire des ministres le 16 octobre dernier, a pris des mesures. Ainsi, après avoir approuvé le rapport de la commission et autorisé à rencontrer la presse pour information objective sur le dossier «Hamani Tidjani», le conseil des ministres a décidé :

— d'infliger des sanctions administratives et disciplinaires sans préjudice de poursuites judiciaires à tous les agents permanents de l'Etat civils et militaires ayant failli dans l'exercice de leurs fonctions quant à l'affaire «Hamani Tidjani»;

— d'infliger les mêmes sanctions aux agents du secteur privé sur la base des textes qui les régissent ;

— de créer une commission interministérielle chargée de mettre diligemment en œuvre et avec rigueur toutes les suggestions contenues dans le rapport d'enquête et de rendre compte périodiquement et ce jusqu'à terme du niveau d'exécution des missions qui leur sont prescrites.

Dans les administrations civiles et militaires, il est donc permis de s'attendre à des grincements de dents et à des bouleversements dans les tout prochains jours. La moralisation de la vie publique et la dignité du Bénin obligent. Mais le plus important est d'arriver à décourager tout montage de réseau du genre «Hamani Tidjani» au Bénin.

Philippe L Amoussou